

GOUJON

ABBAYE ET PAROISSE (1)

A l'extrême limite orientale du département du Gers et sur les confins de celui de la Haute-Garonne, à quatorze kilomètres environ de l'Isle-Jourdain, dans un vallon élevé où prend sa source une jolie rivière appelée l'Aussonnelle, dont les eaux, après avoir arrosé Fontenille et Pibrac, vont se mêler à celles de la Garonne un peu au-dessous de Cornebarrieu, on voit les restes d'une église et d'autres bâtiments en ruines, que plus d'un archéologue de Toulouse et d'ailleurs est allé visiter.

C'était autrefois une paroisse. Il y a même eu là une abbaye. Quoique presque enclavé dans l'ancien diocèse de Lombes, ce lieu relevait avant le Concordat de 1801 du diocèse de Toulouse. L'abbaye n'existe plus depuis des siècles. La paroisse elle-même a été supprimée au commencement de ce siècle, et son territoire annexé à la paroisse d'Auradé et par conséquent au diocèse d'Auch. Mais à ce nom se rattachent des souvenirs intéressants, et Goujon semble bien mériter une petite place dans l'histoire religieuse de notre province.

I. PASSÉ DE GOUJON. — Il y eut à Goujon primitivement un des plus anciens couvents de Prémontrés. Cet

(1) Nous avons eu dans les mains un énorme cahier de plus de quatre cents pages intitulé *Le lys du Val de Goujon*, rédigé par M. Arnaud Labriffe, ancien curé d'Auradé, décédé le 25 mai 1894. Il n'y a malheureusement pas dans ce cahier ce qu'on s'attend à y trouver, et le bon curé, à propos de Goujon, se jette dans de longues dissertations tout à fait étrangères au sujet. Il a même trouvé moyen d'introduire dans ce travail ses rapports à la conférence cantonale sur l'athéisme, le positivisme, le libéralisme, etc., etc. Comme nous avons fini néanmoins par y glaner quelques détails d'histoire locale, nous remercions vivement notre ami M. l'abbé Abadie, curé actuel d'Auradé, d'avoir bien voulu nous communiquer l'œuvre de son prédécesseur, qui n'est pas sans valeur pour ses archives.

ordre de chanoines réguliers, fondé par saint Norbert, archevêque de Magdebourg, avait pris naissance à Prémontré dans le diocèse de Laon en 1120, et quinze ou vingt ans après, en 1135 suivant les uns, en 1140 suivant les autres, ses religieux arrivaient en Gascogne pour y fonder la Case-Dieu¹, et presque en même temps Goujon, deux maisons dont le sort fut bien différent². La Case-Dieu, devenue riche et florissante, fonda à son tour une foule d'autres couvents en deça et au-delà des Pyrénées, et fut durant tout le moyen-âge et jusqu'à la Révolution française l'abbaye-mère de la *Circarie* de Gascogne. Goujon ne fut pas appelé à de si hautes destinées et n'eut qu'une existence éphémère.

Les religieux Prémontrés avaient été appelés à Goujon par les seigneurs du pays, qui s'étaient chargés des frais de leur installation et qui les comblèrent de leurs faveurs, à l'exception du seigneur d'Auradé qui ne voulut participer en rien à cette œuvre. Le *Gallia Christiana* parle notamment des libéralités de Palagos de Bonrepos³, et de Sancius son frère, qui leur accordèrent pour tous leurs animaux un droit de dépaissance des plus étendus. Palagos étant mort, et les religieux lui ayant donné la sépulture dans la chapelle de leur monastère, sa veuve, la comtesse India et son fils Palagos II, par reconnaissance, leur firent donation, en 1155, du bois de Goujon, qui confinait à leur couvent. La charte qui contient cette donation est datée de Fonsorbes, village situé à douze ou treize kilomètres de Goujon, du côté de Toulouse. A cette même

(1) Vieille abbaye de l'ordre de Prémontré, au diocèse d'Auch, dans la vallée de l'Arros, entre Marciac et Plaisance. Il n'en reste plus rien.

(2) Quoique ces deux maisons aient été fondées à peu près à la même époque, Goujon fut regardé comme la fille de la Case-Dieu. Il peut se faire que les premiers moines de Goujon aient essaimé, en effet, de la Case-Dieu qui fut prospère dès sa naissance. Mais ne peut-on pas admettre aussi, en voyant l'origine de ces deux maisons se confondre, que les fondateurs de Goujon se sont tout simplement détachés de la colonie qui allait fonder la Case-Dieu, et que Goujon n'a été placé sans la juridiction de la Case-Dieu qu'à raison de sa moindre importance?

(3) Village de la Haute-Garonne, canton de Saint-Lys.

époque, Guillaume, leur abbé, recevait une terre importante dans le clos de Palaminy¹ des mains de Raymond de Montagut. C'est le dernier acte où il soit question des Prémontrés de Goujon. Nous les voyons disparaître sans qu'il soit possible de dire quel a été le motif de leur départ. Ils restèrent à Goujon de dix-huit à vingt ans.

Cependant Goujon devait se relever avec honneur. Des religieuses Cisterciennes vinrent prendre la place des chanoines réguliers de Prémontré. Les seigneurs des environs, heureux de voir se rouvrir une maison dont ils craignaient la ruine, ne se contentèrent pas d'y faire les réparations nécessaires; ils voulurent une construction nouvelle, plus belle et plus spacieuse. Palagos II, seigneur de Bonrepos, se chargea de surveiller les travaux du nouveau couvent d'après le plan que le chapitre de Toulouse lui avait donné. L'abbaye dut être bientôt terminée, et les religieuses en avaient déjà pris possession en 1165, puisque le 25 mars de cette année, au jour de la fête de l'Annonciation, la fille du seigneur de Fontenille² y entra comme première postulante; et quelques mois plus tard, dit, avec plus d'emphase sans doute que de vérité, l'auteur d'une notice sur Goujon trouvée à Goudourville dans la famille Lormande, *cette abbaye faisait retentir son nom aux environs de Paris, de Lyon, et dans toute la Gaule*. Pour favoriser la fondation nouvelle, Bernard d'Odon, abbé de la Case-Dieu, fit généreusement abandon à Gaudiona, prieure de Goujon, *Gaudionæ Priorissæ Gojonis*, de tous les biens, droits et privilèges que son monastère pouvait revendiquer en ce lieu.

D'où vinrent les premières religieuses de Goujon? Il y avait déjà dans la province à cette époque deux autres

(1) Cette localité se trouve dans le canton de Cazères (Haute-Garonne).

(2) Localité située dans la plaine, à neuf kilomètres environ de Goujon, dans la direction de Saint-Lys.

abbayés de femmes de l'ordre de Citeaux : Lum-Dieu, *Lumen Dei*, à Fabas¹ dans le diocèse de Comminges, fondée vers 1150, et Oraison-Dieu-lez-Muret, dans le diocèse de Toulouse². On croit que c'est de cette dernière que les religieuses de Goujon tirent leur origine. Ce qui semblerait confirmer cette opinion des auteurs de l'*Histoire de Languedoc*, c'est que les comtes de Comminges, fondateurs d'Oraison-Dieu, firent également des donations aux deux abbayes en 1197 et en 1374.

Quoique le couvent des religieuses Cisterciennes de Goujon eut été bâti dans de plus vastes proportions que le couvent des Prémontrés, la célébrité qu'il acquit y attira une telle affluence de novices qu'on y fut bientôt à l'étroit et dans l'impossibilité d'en recevoir d'autres. *Quelques années s'étaient à peine écoulées*, lisons-nous dans la notice de Goudourville, *que l'abbesse qui gouvernait cette maison se vit obligée d'en fermer les portes à un grand nombre de jeunes personnes faute de local pour les recevoir*. Les descendants du seigneur d'Auradé, qui s'était abstenu de concourir avec les seigneurs voisins à la première fondation, se déterminèrent alors à bâtir à leurs frais et sur un coin de leur bien seigneurial une maison propre au service de Dieu, qui fut une succursale du couvent de Goujon (1188). Cette ancienne succursale du couvent de Goujon se voit encore à trois kilomètres environ, sur le chemin d'Auradé, et dans un meilleur état de conservation que l'abbaye. On y voit des portes, des fenêtres et des cheminées qui accusent une date reculée.

Le *Gallia* nous a conservé les noms de douze abbesses qui ont gouverné l'abbaye de Goujon depuis son origine

(1) Aujourd'hui commune de la Haute-Garonne dans le canton de l'Isle-en-Dodon. Il existe deux notices de cette abbaye, l'une, de M. V. Fons, dans la *Rev. de Toulouse* de 1866, l'autre, de M. le comte de La Hitte, dans la *Revue de Gascogne*, de 1881.

(2) Dans son mémoire sur Goujon (page 336 du tome VII des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*), M. Victor Fons, en parlant d'Oraison-Dieu-lez-Muret, fait savoir qu'il a publié aussi un mémoire sur cette ancienne abbaye.

1165 jusqu'à sa chute vers le milieu du xv^e siècle.

1. GAUDIONA, désignée par le simple titre de prieure en 1165. C'est elle sans doute qui amena d'Oraison-Dieu ou d'ailleurs la pieuse colonie qui vint fonder Goujon.

2. PEYRONE, qui prend le titre d'abbesse. On trouve son nom dans les chartes de Géraud de Lambes, en 1174, et de Vital de Blanquefort, en 1178.

3. LADOIX DE ROSSIO, qui mourut en 1215.

4. URSA ou ORSA, dont on lit le nom dans une charte de Raymond de l'Isle, en 1216, et dans une autre de Géraud de l'Isle, en 1217.

5. MARIE, citée dans une transaction qui intervint entre elle et Géraud II de Polastron, abbé de Saramon, en 1227.

6. COMTORS DE PALMERIIS, qui en 1239 obtint de Pierre de Bordelles une charte de confirmation pour les biens que son monastère possédait dans la seigneurie de Saiguède⁽¹⁾. De son temps mourut Raymond VII, comte de Toulouse, lequel, par son testament de 1249, lègue au monastère de Goujon, dans le but de racheter ses péchés, cent marcs sterling, *centum marchos sterlingonum* (Dom Brugèles).

7. MARTINE DE BLANCAFORT, qui fut abbesse pendant trente ans. Dans un acte cité par Brugèles et daté de 1275, on voit que l'abbesse de Goujon est coseigneure de Saint-Sauvy, avec Géraud V, comte d'Armagnac et vicomte du Fezensaguet.

8. LONGRUA DE ARROCHA, décédée en 1306, dont on a retrouvé la pierre tumulaire dans les ruines de Goujon.

8bis. GANCIONA DE RUPE, qui obtint en 1320 de Bernard, comte de Comminges, la confirmation de quelques possessions de son monastère. En 1321 cette abbesse fit la visite du prieuré de Sainte-Marguerite-de-Fonteliis au

(1) Aujourd'hui commune de la Haute-Garonne, canton de Saint-Lys.

diocèse de Lectoure, qui dépendait de son abbaye ¹. Elle mourut en 1330.

10. JULIENNE DE COMMINGES, fille d'illustre et puissant comte de Comminges. Il s'éleva entre elle et sa sœur Blanche, en 1331, un différend au sujet de la cosseigneurie de Forgues ². Elle obtint d'Aymeric de Comminges, son père, des biens considérables pour son monastère. Elle vivait encore en 1348.

11. HONORIA DE MOTA, qui mourut en 1424. Il n'est pas probable que cette abbesse, dont le *Gallia* ne dit pas autre chose, ait gouverné son abbaye pendant 76 ans. Il y a évidemment erreur. Ou Julienne de Comminges, qui l'a précédée, a poussé sa carrière au-delà de 1348, ou il a existé une autre abbesse, dont on a négligé de recueillir le nom.

12^e et dernière abbesse, JEANNE-FRANÇOISE STOTE, qui en 1424, de prieure qu'elle était, devint abbesse. Elle fut mise en possession de son abbaye par Vidian, abbé de Bonnefont ³, le 6 mai de la même année.

En 1428 elle obtint du chapitre général de son ordre, un décret qui faisait rentrer dans la dépendance de son monastère le prieuré de Sainte-Marguerite de *Fonteliis*, que Géraud, abbé de Portaglone, *Portaglonii* ⁴ avait fait unir au sien l'année précédente.

Ici s'arrête l'histoire de l'abbaye de Goujon. Il n'en est plus question à partir de ce moment. Elle disparaît

(1) Nous ne savons pas s'il y a dans l'ancien diocèse de Lectoure des traces de ce prieuré; du moins ce n'est le nom d'ancienne paroisse actuellement existante. Vu l'analogie qui existe entre le nom de cette maison et le nom vulgaire donné à la fontaine de Diane à Lectoure, *Hountelio*, on se demande si le monastère de Sainte-Marguerite n'aurait pas été à Lectoure même dans le quartier de la Fontaine ??? Nous posons simplement la question. A de plus savants d'y répondre.

(2) Paroisse de l'ancien diocèse de Lombez, aujourd'hui dans la Haute-Garonne, canton de Rieumes.

(3) Abbaye d'hommes, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Comminges. On en voit les ruines près de la petite ville de Saint-Martory.

(4) C'est Bouillas, abbaye Cistercienne du diocèse d'Auch et sur les confins de celui de Lectoure. Son emplacement et quelques ruines se retrouvent dans la paroisse de Pauillae, canton de Fleurance.

vers 1450, après une existence de près de trois siècles.

S'il fallait ajouter foi au procès-verbal de visite de l'église de Goujon faite en 1596 par un délégué de l'archevêque de Toulouse, *les religieuses, d'après quelques anciens du pays, se seraient perdues toutes à raison de quelque malversation*. Pour l'honneur de ces bonnes religieuses, rien heureusement ne prouve une telle accusation, que le délégué de l'archevêque eut peut-être le tort d'accueillir trop légèrement. La cause de la chute de Goujon est clairement marquée dans ces mots du *Gallia: bellis et infortuniis obrutum*. Goujon succomba sous le poids des guerres et des malheurs du temps.

Quoique l'abbaye fût discrètement cachée dans les plis d'une vaste forêt, des armées, on ne sait lesquelles, ont bien pu la découvrir et la livrer au pillage. C'est précisément au moment où le pays était en feu, quand les troupes de Charles VII poursuivaient le comte d'Armagnac Jean IV aux environs de l'Isle-en-Jourdain que nous voyons tomber Goujon.

L'abbaye fut supprimée et tous ses revenus, dont une partie se trouvait dans le diocèse d'Auch, furent unis d'autorité du chapitre général de Citeaux, par l'abbé Guido de Morimond, à l'abbaye de Gimont, dont Dominique de Manas était alors abbé.

D'après la tradition, les religieuses de Goujon qui survécurent à la suppression de leur abbaye se retirèrent à Saint-Sauvy¹. Il était tout naturel qu'elles choisissent ce lieu, dont nous avons vu qu'elles partageaient la seigneurie avec le comte d'Armagnac. De plus elles retrouvaient à Saint-Sauvy les avantages de la vie commune et les douceurs du cloître qu'elles avaient dû quitter. Il y a eu

(1) Cette localité, encore assez importante, qui possède une antique chapelle à laquelle la tradition rattache le souvenir des *dames de Goujon*, est située dans la vallée de l'Arrats, à douze kilomètres de Gimont.

Poucharramet. L'ancienne église abbatiale de la paroisse, et les bâtiments encore de la vieille abbaye furent affectés sans doute au curé primitif, réduit à la portion congrue, percevait 300 livres. Le curé primitif accaparait tout le reste.

Cet abus de posséder des titres curiaux et d'en percevoir les revenus, s'en remettant à un autre pour en remplir la charge moyennant un salaire arbitraire et souvent très insuffisant, a été général pendant des siècles. Il doit un peu son origine aux ordres religieux. La paroisse qui se formait sur le territoire d'une abbaye lui appartenait. Celle qu'un seigneur possédait ou érigeait sur ses terres et qu'il offrait à un supérieur monastique, appartenait à ce supérieur, c'est-à-dire que dès ce moment il était nanti non seulement du droit d'en percevoir les revenus de toute nature et d'y nommer, mais quelquefois même, par privilège confirmé en Cour de Rome, d'en conférer la juridiction. Ceux qui remplaçaient les curés primitifs dans les paroisses étaient appelés *congruistes*, à la *portion congrue*, ce qui veut dire curés rétribués non avec le revenu total du bénéfice qu'ils desservaient, mais avec une portion de ce revenu jugée suffisante (*congrua*) à leur honnête entretien, d'après des règles qui ont varié selon les temps et les lieux.

C'est dans ces conditions que les curés de Goujon exercèrent leur saint ministère sous le haut patronage des Cisterciens de Gimont, desquels ils tenaient leur modeste bénéfice avec ce minimum de traitement qu'ils pouvaient seulement en attendre. Il est juste d'ajouter que le curé primitif restait chargé de tous les frais du culte, de l'entretien de l'église et de la sacristie et de toutes les réparations qui y devenaient nécessaires. L'Assemblée générale du clergé de France tenue en 1720 avait demandé aux religieux l'état de leurs revenus et de leurs charges.

Dans la déclaration adressée par le prieur de Gimont aux membres du Bureau de Toulouse pour les biens situés dans ce diocèse, Goujon et Saint-Lys, nous relevons, en effet, à côté du traitement du curé de Goujon, porté à 500 livres, les modestes allocations qui lui sont faites encore, de 100 livres pour son église et de 50 livres pour ses pauvres. Le prieur a bien soin de faire observer que les religieux ne disposent que d'un tiers du revenu du couvent, les deux autres tiers appartenant à l'abbé commendataire, qui leur laisse toutes les charges.

Des documents arrivés jusqu'à nous, il résulte cependant que, malgré la situation précaire où se trouvaient les curés de Goujon, cette paroisse fut toujours gouvernée par des prêtres qui, plaçant l'intérêt des âmes au-dessus de leurs intérêts personnels, travaillèrent avec zèle dans leur pauvreté à y entretenir la foi vive et l'esprit chrétien que le spectacle des vertus monastiques et des austérités du cloître avait autrefois sans doute fortement gravés dans les âmes. Des douze derniers curés qui ont rempli cette charge depuis 1616, et dont les noms se trouvent dans les registres, cinq ou six appartiennent à des familles de Gimont. Les moines, ayant conscience de la responsabilité qui leur incombait comme curés primitifs, mettaient sans doute un soin scrupuleux à bien choisir le pasteur qu'ils envoyaient à leurs vassaux de Goujon, et voilà apparemment la raison pour laquelle ils prenaient de préférence des hommes bien connus et élevés pour ainsi dire sous leurs yeux à l'ombre de leur abbaye.

Nous sera-t-il permis de nous arrêter à un nom qui nous intéresse d'une manière particulière, et d'accorder quelques lignes au dernier curé de Goujon?... Aussi bien son titre de confesseur de la foi ne semble-t-il pas lui mériter un souvenir et une mention à part?

(A suivre.)

PAUL GABENT,
Curé de Pessan.

à Saint-Sauvy, nous dit le P. Montgaillard¹, fondé sur l'autorité d'anciens manuscrits, un couvent de religieuses : *ibi cœnobium monialium fuisse olim ex veteribus monumentis constat*. Peut-être ce couvent fut-il fondé alors avec les débris de celui de Goujon, dont il a été simplement la continuation. Il est cependant plus probable qu'il existait déjà à cette époque, que les religieuses de Goujon, coseigneuses de Saint-Sauvy, avaient envoyé là, aux jours de leur prospérité une colonie au sein de laquelle elles vinrent elles-mêmes chercher un refuge quand le temps de l'épreuve fut arrivé. C'est à Saint-Sauvy que mourut en 1450 Jeanne-Françoise Stote, dernière abbesse de Goujon.

La décision du chapitre général de Citeaux fut ratifiée en 1454 par le pape Nicolas V, et tous les biens de l'abbaye de Goujon furent définitivement unis à celle de Gimont, attendu qu'il n'y avait plus à Goujon, ajoute le *Gallia*, qu'une seule religieuse, Jeanne Reverdide, que ses compagnes avaient constituée sans doute gardienne de la maison jusqu'à ce que les mesures prises fussent confirmées par le Saint-Siège et mises à exécution.

Dès lors Goujon ne fut plus qu'une humble paroisse du diocèse de Toulouse. Les biens de son abbaye ayant été concédés à l'abbaye de Gimont, c'est l'abbé de Gimont qui en devint le seigneur temporel aussi bien que le curé primitif, et à ce titre il conserva jusqu'à la fin du XVIII^e siècle le droit de nomination à la cure de ce lieu, dont la collation appartenait à l'archevêque de Toulouse. Les Cisterciens de Gimont avaient accru leurs richesses d'un revenu annuel de 5,000 livres environ, provenant de la vaste forêt de Goujon et des granges ou métairies qui entouraient son antique abbaye, ainsi que de la grange de Goujonnet, située dans le diocèse de Lombez entre

(1) Jésuite, né à Aubiet à cinq kilomètres seulement de Saint-Sauvy, connu par un essai d'histoire de Gascogne en latin, resté manuscrit, mort en 1626.